Comité de Quartier Pondeilh

Compte-rendu de la réunion publique de la commission de circulation apaisée du 13 février 2025

La réunion débute à 20h15 et se déroule en présence de :

Marie-Lyse BISTUÉ : Adjointe responsable de la Démocratie Participative, en charge des Comités de Quartiers

Philippe GUILLEMANT : Correspondant du quartier

Flora LAPERNE : Conseillère municipale

David LADEUIX : Directeur adjoint des Services Techniques

Philippe GARROTÉ : Élu référent du quartier (absent – excusé)

Frédéric LOUSTAU : Élu référent du quartier (absent – excusé)

Adresses mails : ml-bistue@oloron-ste-marie.fr
p-garrote@oloron-ste-marie.fr
f-loustau@oloron-ste-marie.fr
p.guillemant@orange.fr

Public : 32 personnes

Après avoir souhaité la bienvenue aux personnes présentes, Madame BISTUÉ explique que suite aux demandes récurrentes en réunion de comité de quartier et aux discussions informelles avec les habitants du quartier concernant les problèmes de circulation, de vitesse excessive, de stationnement rendant les trottoirs impraticables, une commission de circulation apaisée a été créée lors de la réunion du comité de décembre 2023.

6 personnes se sont portées volontaires.

Les premières esquisses de leurs travaux ont été présentées lors de la réunion du comité de quartier du 18 mars 2024, comportant plusieurs propositions avec des temporalités différentes avec en tête, la sécurisation des croisements de la rue du 8 mai, les alentours de l'école de Pondeilh ainsi que sur l'aménagement d'évitements dans la rue Léo Lagrange. D'autres suggestions (stationnement, sens de circulation, végétalisation du quartier) ont quant à elles étaient présentées à moyen terme.

Suite à ce comité, la commission a été reçue en mairie par les responsables des services techniques pour présenter les propositions et étudier leur faisabilité vis-à-vis de la réglementation en vigueur.

Une nouvelle présentation des aménagements retenus, dits de sécurité, a été faite pendant la réunion du comité de quartier du 17 décembre 2024, par les services techniques d'Oloron, précisant qu'à ce stade, rien n'était figé (nouvelle discussion possible, aménagements provisoires en test, utilisation d'éléments mobiles et de peinture au sol). Au terme de cette réunion, les élus ont souhaité qu'une présentation en réunion publique, à destination des habitants du quartier, soit faite en mairie le 13 février 2025.

Madame BISTUÉ précise que le travail présenté ce jour est **une proposition** et qu'à ce stade, **l'avis des habitants est primordial**. **Aucune décision n'a été prise**. C'est en ce sens que les habitants du quartier ont été conviés ce soir (près de 500 flyers distribués dans les boîtes aux lettres du quartier).

Des personnes du public indiquent ne pas connaître l'existence de cette commission et craignent que les solutions proposées soient déjà entérinées.

Concernant le plan à l'arrière du flyer, une personne juge que ce travail a été réalisé par des personnes ne connaissant rien au sujet.

Monsieur GUILLEMANT explique qu'à la fin de chaque réunion de comité de quartier, la date et le thème (s'il est défini) de la prochaine rencontre est annoncé et porté au compte-rendu. Ces comptes-rendus sont envoyés aux personnes inscrites sur la liste de diffusion. Ils sont aussi consultables sur le site de la Ville et sur le point d'information de l'école de Pondeilh.

Le compte-rendu de la réunion de décembre résume l'intervention de Monsieur MENDY, responsable du service Voirie, sur ce sujet avec esquisses et plans (pages 8 à 15 de ce compte-rendu).

Il se peut que les personnes n'assistant pas régulièrement aux réunions trimestrielles

n’aient pas eu l’information. Il leur est demandé de communiquer leurs adresses mails pour qu’ils puissent recevoir les prochains comptes-rendus.

Une personne se propose pour intégrer la commission circulation. Il précise que par le passé, il a déjà participé à ce genre de projet (sous une précédente municipalité).

Madame BISTUÉ cède ensuite la parole aux membres de la commission, pour présentation de leurs différentes propositions.

Monsieur GARCIA explique l’ensemble des problématiques relevées par la commission lors des réunions du comité de quartier. Les points qui reviennent régulièrement sont les suivants :
- sécurité des piétons et des cyclistes,
- vitesse excessive,
- stationnement gênant,
- problématique récurrente pour la balayeuse et le SICTOM (ramassage des déchets).

La présentation est interrompue par plusieurs personnes souhaitant s’exprimer sur différents sujets ayant attrait à la circulation et à leur situation.

La présentation n’ayant pas pu être menée à terme, la « discussion » s’engage sur les différents sujets abordés par la commission et sur les sujets portés par les différentes personnes présentes.

Les questions/demandes formulées sont les suivantes :

Y-a-t-il beaucoup de plaintes ?
En comité de quartier, oui, et de manière quasi permanente : problème de stationnement, difficulté de déplacement sur les trottoirs, vitesse excessive, comportements dangereux.

Y-a-t-il eu des accidents aux endroits identifiés comme accidentogènes, notamment au croisement des rues du 8 mai et Léo Lagrange ?
À notre connaissance, non. Néanmoins, la commune, dans ses prérogatives, se doit d’être attentive et de traiter les situations qui lui paraissent dangereuses. À l’opposé, plusieurs personnes dans le quartier posent la question inverse : attendez-vous un accident pour réagir ?
Il convient d’éviter d’opposer l’absence d’accident à la volonté de traiter des situations potentiellement risquées.

Ne serait-il pas nécessaire de traiter les trottoirs en mauvais état avant toute chose ?
C’est un fait, de nombreux trottoirs sont en mauvais état. Néanmoins, la problématique de leur accessibilité reste la même. L’état des trottoirs reste important à souligner et devra être rappelé à la mairie dans les prochaines réunions du comité.

Gêne pour les sorties de maisons.
Il n’est pas question de favoriser le stationnement au détriment de l’accès aux maisons. L’aménagement de zones de stationnement doit d’abord faire l’objet d’une réflexion des

services techniques afin de ne pas créer de situations plus accidentogènes.
Madame BISTUÉ indique que des aménagements provisoires à peu près identiques ont été installés à Légugnon et ont été modifiés à de nombreuses reprises pour s'adapter aux besoins et aux contraintes des riverains (stationnement décalé entre autres).

Cas particulier à la rue Jules Supervielle.
Plusieurs habitants de cette rue font savoir que le sens proposé ne leur permet pas de rentrer dans de bonnes conditions dans leurs propriétés. Ce point fera l'objet d'une attention particulière.

Demande sur les évitements avant la mise en place des sens uniques.
Plusieurs habitants demandent à ce que des évitements soient placés dans les « petites » rues avant d'envisager la circulation à sens unique.
Dans les faits, la mise en place d'évitements pourrait répondre au besoin dans certaines rues droites. La situation pourrait être plus accidentogène dans les rues en virage avec une faible visibilité. Il est proposé aux services techniques de se pencher sur ce point.

La proposition de double STOP au croisement des rues du 8 mai et Léo Lagrange ne fait pas l'unanimité.
La commission circulation avait en première intention fait d'autres propositions et notamment la création d'un évitement/haricot/giratoire. Cette proposition n'avait pas été retenue par les services techniques.
Devant les nombreuses réticences sur ce point, la mairie va réétudier la possibilité d'aménager ce carrefour.

Un habitant signale que le croisement du Boulevard Henri Laclau avec la rue Léo Lagrange est lui aussi à aménager. Un ilot ou des « quilles » permettrait d'éviter que les voitures coupent le virage.
C'est une remarque tout à fait justifiée. Ce point sera porté à connaissance des services techniques.

Problématique de stationnement pour la balayeuse et le SICTOM.
En effet, ce problème est connu et fait partie des raisons qui ont amené la commission circulation à proposer un stationnement encadré afin d'éviter ces gênes.

Stationnement en alternance du 1er au 15 et du 16 au 31 du mois.
En soi, l'idée est envisageable. Les avis sont partagés sur cette possibilité en comparaison d'un stationnement défini. Cela pourra faire l'objet d'une nouvelle discussion avec les habitants.

Stationnement et impact sur la valeur des maisons.
Certains habitants font valoir que le stationnement permanent devant leurs maisons pourrait gêner visuellement et pourrait entraîner une baisse de valeur des biens.
À ce sujet, nombreuses maisons ont des haies ou des brise-vues relativement hauts, plus hauts que les voitures. La gêne visuelle est entendue mais reste normalement marginale.
En ce qui concerne l'impact sur la valeur des maisons, il est difficilement quantifiable. Force est de constater que le prix de l'immobilier sur le quartier Pondeilh atteint des sommets jamais vus à ce jour, indépendamment de toute problématique extérieure aux

propriétés (poubelles, stationnement, vitesse, chiens qui aboient ou moustiques).

Sens de circulation : détours importants et mise à contribution de rues moins passantes.
Plusieurs personnes font valoir que l'accès ou le départ de leurs maisons leur fera faire des détours. Certaines rues avec peu de circulation vont voir une augmentation.
En effet, les sens de circulation proposés demanderaient à chacun de modifier un peu ses habitudes. Le plan tel qu'il a été présenté **en première intention** a été pensé de manière à ce que chaque bloc d'habitations (regroupement de maisons), entouré par des rues, puisse avoir des entrées et des sorties tant vers la route de Bayonne que vers le rond-point du Tibet.
Certains habitants devaient circuler dans les petites rues plus longtemps pour sortir mais seront normalement avantagés pour rentrer, et inversement.
L'augmentation de la circulation dans certaines rues est possible mais difficilement quantifiable, les habitudes de chacun étant très personnelles. Une expérimentation sur site pourrait amener des informations factuelles sur ce point.

La circulation à vélo.
Le débat tourne beaucoup autour de l'usage de la voiture. Qu'en est-il de la circulation cycliste qui, elle, pourrait être réellement impactée par la mise en place de sens uniques ?
La circulation cycliste, en double sens est possible dans une sens unique pour voitures mais paraît particulièrement accidentogène.
Ce point n'a pas réellement pu être abordé en réunion mais la commission avait proposé un aménagement similaire à la rue de Révol, à savoir le retrait total des trottoirs, l'aménagement d'un stationnement sur un côté de la rue, au plus près des murs, la réservation sur le trottoir opposé de la circulation piétonne et cycliste (un peu plus large que la largeur des trottoirs actuels) protégée par des barrières métalliques décoratives (2m/1m espacés d'autant) et une circulation à sens unique au milieu.
La commission est consciente que dans un contexte financier contraint, il y a peu de chances qu'un tel aménagement soit possible à moyen terme. **La problématique circulation vélo reste un des points pouvant remettre en question la circulation en sens unique dans les petites rues de Pondeilh.**

Quelques habitants font valoir qu'il n'y a pas tant de problèmes de vitesse dans les petites rues.
La perception de chacun lui est propre. Il est difficile de parler les uns pour les autres en fonction de sa localisation dans le quartier et de ses habitudes (voiture, circulation à vélo, à pied, catégorie d'âge, etc.).
De manière générale, lors de discussions informelles dans la rue, dans les réunions du comité de quartier, etc., les problématiques de vitesse reviennent systématiquement. Il est possible que ce problème soit plus localisé sur certaines ruelles mais il n'est pas envisageable d'occulter ce point et de le traiter uniquement sur la rue Léo Lagrange.

Concernant l'aménagement de la rue Léo Lagrange, certains habitants font valoir la dangerosité du stationnement au droit du cabinet de kiné.
Cette situation a été soulevée par la commission et pourra être en partie traitée par les futurs stationnements proposés dans les évitements de la rue Léo Lagrange.

Certains habitants demandent des précisions sur le « verdissement » proposé par la commission. N'y-a-t-il pas de risques pour les trottoirs et les clôtures ?
Les points à retenir sont :
- l'ajout d'arbustes ou plantes couvrantes dans les têtes des évitements,
- l'ajout de quelques arbres sur les délaissés communaux (haricots),
- le décroutage des places de stationnement (retrait du goudron) au profit de pavés absorbants,
- le Boulevard Henri Laclau et ses plantations, sur une partie au moins, est un exemple intéressant.

En résumé, l'assemblée semble faire consensus pour :

- trouver une solution au croisement des rues du 8 mai et du 11 novembre.
- aménager le carrefour des rues du 8 mai et Léo Lagrange **mais pas sous la forme présentée** (double stop). La commune en prend note et va travailler le sujet.
- mettre en place le 30 km/h dans les petites rues (hors Boulevard Henri Laclau, rues Léo Lagrange et du 8 mai).
- proposer un aménagement plus visuel aux abords de l'école de Pondeilh (peu discuté en réunion mais à priori avis partagé, à confirmer).
- créer des zones d'évitement dans la rue Léo Lagrange.
- étudier la mise en place d'évitements dans les petites rues (confirmer la faisabilité avec les services techniques).
- communiquer par mail à la mairie vos propositions/adaptations. Une adresse mail est communiquée : m-sanmartin@oloron-ste-marie.fr

Madame BISTUÉ propose à Monsieur LADEUIX d'organiser une visite sur site avec les riverains qui le peuvent afin de constater sur place ce qui est faisable pour les carrefours : rues du 8 mai, Léo Lagrange et du 11 novembre.

En conclusion, Madame BISTUÉ remercie les personnes qui se sont déplacées. Elle remercie également Monsieur LADEUIX ainsi que les membres de la commission circulation apaisée pour leur travail.

Elle rappelle que la commission circulation du quartier Pondeilh a été mise en place il y a plusieurs mois pour répondre aux nombreuses demandes reprises dans tous les comptes-rendus. Ce sujet revient régulièrement dans toutes les réunions de tous les comités de quartiers.
Pour y répondre, un plan de circulation pour l'ensemble de la ville va être travaillé par un cabinet d'étude de modalité à partir de ce printemps (prise en compte des mobilités douces, des sens de circulation des rues principales de la ville, des usages piétons-vélos-voitures. Une phase de concertation sera prévue pour favoriser les échanges avec les habitants.

La réunion se termine à 22h20.

Mot des participants à la commission circulation apaisée.

La commission tient à remercier, même si nous ne partageons pas toujours nos constats ou nos avis, l'ensemble des personnes présentes de s'être déplacé pour cette réunion. Toute intervention, remarque, opposition nourrit le débat.
Il est à regretter que le sens de circulation ait focalisé toute l'attention lors de cette rencontre.
En effet, la problématique ayant entrainé cette proposition était **« le stationnement dans les petites rues de Pondeilh qui empêche la circulation piétonne en sécurité ».** C'est un point qui nous semble être partagé (à confirmer). Assez rapidement, la commission s'est rendue compte que dans les rues concernées, le stationnement et le double sens n'étaient pas compatibles (largeur), d'où le sens de notre proposition sur les circulations à sens unique. Nous notons qu'elle est loin de faire consensus. Nous espérons donc que les retours qui vous ont été demandés seront nombreux et instructifs et que nous trouverons ensemble une solution qui conviendra à tout le monde, **l'objectif** étant de **permettre à chacun de traverser le quartier en sécurité.**
Pour finir, toute idée et volonté s'inscrivant dans le cadre de l'intérêt général et de l'amélioration du cadre de vie étant bonne à exprimer, nous espérons vous revoir dans les futures réunions de comité de quartier, car si parfois on débat, si parfois on ne s'y comprend pas, souvent on s'y retrouve.

CARREFOUR 8 MAI - 11 NOVEMBRE

Solution possible si la Rue du 11 novembre n'est pas à sens unique

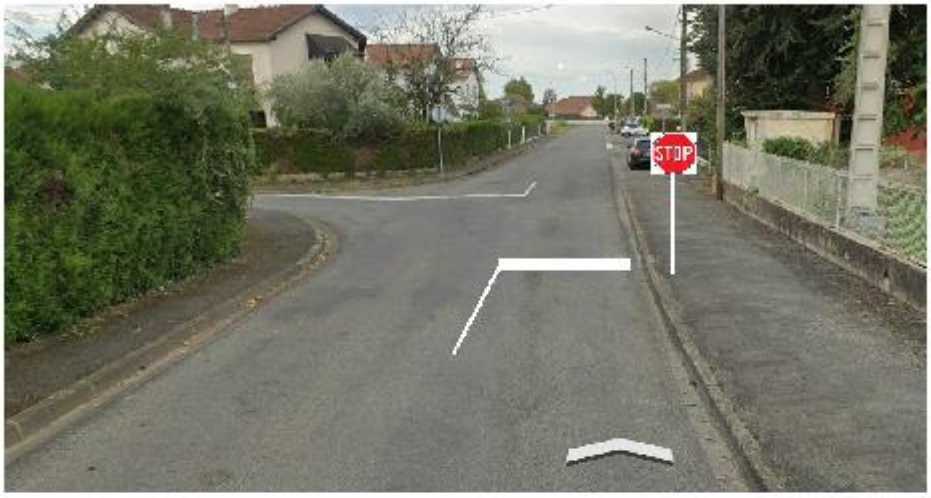

CARREFOUR LEO LAGRANGE - 8 MAI

CARREFOUR LEO LAGRANGE - 8 MAI

LEO LAGRANGE

Solution 1: Continuité des places alternées

Solution 2: Mise en place de chicanes

Les places de parkings servant de chicanes sont dessinées à titre indicatif.

Les longueurs pourront être différentes, elles pourront empiétées sur les entrées de maisons ou nous pourront tracer des croix pour empêcher le stationnement.

Les bornes rouges et blanches sont à titre indicatifs et pourront être remplacées par des bornes grises et blanches (Plus esthétiques mais moins voyantes)